

# **Surveillance environnementale du Programme de coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2014-2020**

## **4e Rapport de surveillance**

**Florence, décembre 2022**

## *REMERCIEMENTS*

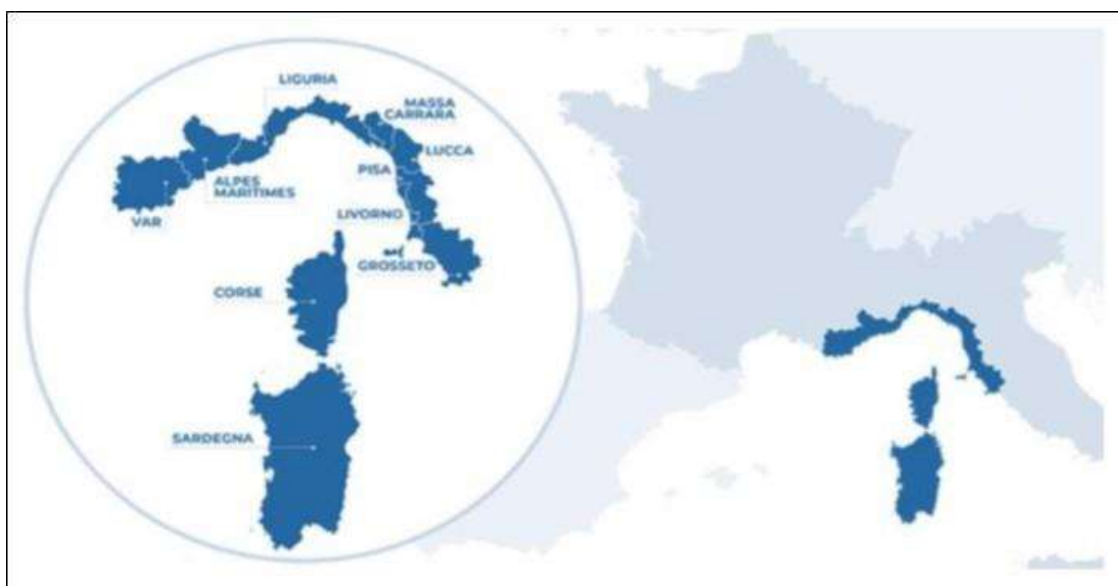
*La recherche a été menée par Simone Pagni*

## Table des matières

PRÉAMBULE	4
MÉTHODOLOGIE	6
ANALYSE - Première partie	
<b>PERFORMANCE DES INDICATEURS DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE</b>	
1. Indicateurs de contexte	7
2. Indicateurs de réalisation, résultat et impact	28
ANALYSE - Deuxième partie	
<b>ÉTUDES DE CAS LIÉES AU RÉSEAU NATURE</b>	
3. Analyse d'études de cas relatives à la gestion du Réseau Nature 2000	35
CONCLUSIONS	49

## PRÉAMBULE

Ce document constitue le quatrième Rapport de surveillance environnementale du Programme de coopération transfrontalière Italie - France Maritime 2014-2020, tel que requis par le plan de surveillance opérationnel aux fins de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), élaboré en application de la Directive 2001/42/ CE et la législation nationale italienne et française relative. Le Programme Italie-France Maritime 2014-2020, approuvé par la Commission européenne le 11 juin 2015 suite à la décision d'exécution C (2015) 4102, concerne les 5 territoires du littoral des régions Toscane, Sardaigne, Ligurie, Corse et les départements français des Alpes-Maritimes et du Var en Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).



D'un point de vue financier, il ressort que les ressources engagées (y compris l'assistance technique) s'élèvent à un total de 196.593.574,54 € (FEDER + NC), ce qui représente 98,47% de la dotation financière totale du Programme (199 649 897 € FEDER + NC) et les dépenses déclarées par les bénéficiaires et vérifiées par les contrôleurs s'élèvent à 161.153.367,41 € (ERDF + CN), soit 80,72% du budget du CP. La progression des dépenses en 2022 a montré une augmentation par rapport à l'année dernière (+ 29,42%).

En termes de mise en œuvre, l'ensemble des projets financés à travers les 5 appels publiés, sont au nombre de 129 et concernent 892 bénéficiaires directs. Parmi les projets financés, à fin 2022, 77 sont déjà clôturés (59%) et les 53 restants sont toujours en cours de réalisation.

L'allocation financière dans le cadre des cinq appels à projets présente les caractéristiques suivantes:

- L'Appel à projets 1 a financé le plus grand nombre de projets (axes 1, 2 et 3) et bénéficie par conséquent d'une dotation financière plus élevée, dont 57% ont été alloués aux projets de l'axe 2;
- Appel à projets 2 a financé sur l'ensemble des 4 axes, avec une plus grande concentration sur les axes 2 et 3, 22 projets pour une dotation égale à 78% du budget total de l'appel;
- Dans le cas de l'appel à projets 3, le nombre de projets financés entre les axes 2 et 4 est réparti de manière homogène (15 et 13 respectivement), alors qu'en termes financiers 76% du budget annoncé ont été attribués à l'axe 2;
- Dans le cas de l'appel à projets 4, le nombre de projets financés entre les axes 1 et 3 est inégalement réparti (19 et 2 respectivement), une différence qui n'est cependant pas détectée dans le montant financier, dont 65% sont dédiés à l'Axe 1 et 35% à l'Axe 3.
- Dans le cas de l'appel 5, publié en 2020 et destiné à utiliser les ressources résiduelles du programme et les éventuelles économies générées par les projets financés, il a été clôturé par anticipation (30 novembre 2021 au lieu du 30 janvier 2023) en raison du peu de ressources mis à disposition en temps utile à la réalisation des projets d'ici à la fin du programme. Pourtant, l'appel a permis le financement de 10 projets.

## MÉTHODOLOGIE

Comme déjà souligné dans le cadre du Plan opérationnel de surveillance aux fins de l'EES, le quatrième rapport de surveillance environnementale du Programme Italie-France Maritime 2014-2020 s'est concentré sur l'analyse de quelques études de cas du Programme en référence à la conservation, la protection et mise en valeur du patrimoine naturel lié, notamment, au Réseau Nature 2000.

Le rapport a également mis à jour les indicateurs de surveillance environnemental, définis dans le plan de surveillance opérationnel pour les besoins de l'EES de 2019 et mis à jour dans le cadre du premier rapport de surveillance environnemental de 2000.

ANALYSE - Première partie

## PERFORMANCE DES INDICATEURS DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

### 1.

#### Indicateurs de contexte

Ci-dessous, une mise à jour de l'analyse de contexte réalisée à travers l'utilisation d'indicateurs spécifiques répartis selon les axes prioritaires du programme. En particulier, afin de décrire la situation et les tendances des principaux aspects environnementaux présentant un intérêt pour le Programme dans la zone de coopération à une échelle territoriale de niveau régional, comme déjà indiqué dans le Plan de Surveillance Environnemental, les indicateurs déjà analysés dans les premier et deuxième Rapports de Surveillance.

La lecture des indicateurs a été effectuée selon la légende et en utilisant les sources de données listées ci-dessous.

#### *Légende*

##### Situation:

- Conditions positives: présence des circonstances liées au respect des objectifs qualitatifs de référence pour la ressource et des limites réglementaires.
- Conditions intermédiaires: en moyenne des conditions positives associées à des conditions critiques ou en tout cas à des tendances évolutives de non-respect des objectifs qualitatifs de référence pour la ressource et / ou des limites réglementaires.
- Conditions négatives: présence de circonstances liées au non-respect des objectifs qualitatifs de référence pour la ressource et les limites réglementaires et/ou conditions critiques.

##### Tendance:

- Augmentation: l'analyse des séries chronologiques indique à terme les conditions d'altération des conditions associées à l'état standard de l'indicateur.
- Stable: l'analyse des séries chronologiques indique en perspective des conditions de non-altération du statut standard de l'indicateur.
- Diminution: l'analyse des séries historiques indique en perspective les conditions de diminution des conditions associées au statut standard de l'indicateur.

*Source de données*

*Annuario Dati Ambientali, ARPAT, 2021.*

- Relazione sullo Stato dell’Ambiente, Regione Toscana, 2020.
- Rapporto di Monitoraggio Acque Marino-Costiere Toscana, ARPAT, 2021.
- Annuario dei Dati Ambientali della Sardegna, SNPA, 2020.
- Relazione sullo Stato dell’Ambiente e Indicatori ambientali, Regione Liguria, 2021.
- XVI Rapporto “Gli indicatori del clima in Italia”, ISPRA, 2020.
- Bilan régional des déchets ménagers en Corse, Syvadec, 2021.
- L’état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, Agence de l’Eau Rhône, 2020.
- Bilan climatique de l’année 2019, Meteo France, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2020.
- Surveillance de la Qualité de l’Air, Qualitair Corse, 2021.
- Bilan d’émissions des Gaz à Effet de Serre de la DREAL Corse, Préfet de la Région Corse, 2021.
- Profil Environnemental Régional DREA Provence Alpes-Cote d’Azur, 2015.
- EU BLUE economy report 2020.



**Axe - 1. Promotion de la compétitivité des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement transfrontalières prioritaires**

**OBJECTIF THÉMATIQUE 3. Accroître la compétitivité des PME**

THÈME	IMPACT	INDICATEUR	COUVERTURE TERRITORIALE	PÉRIODE	TENDANCE	SITUATION
DÉCHETS	Augmentation de la production de MSW	Production globale de déchets urbains	Ligurie Sardaigne Toscane Corse Provence-Alpes-Côte d'Azur	2012-2020 2012-2019 2012-2021 2017-2021 2012-2019	Diminution Stable Diminution Stable Diminution	<b>Conditions positives</b>  <i>La tendance liée à la production de déchets dans les territoires étudiés semble tendre vers une stabilisation globale.</i>

		Production de déchets urbains par habitant	Ligurie Sardaigne Toscane Corse Provence-Alpes-Côte d'Azur	2012-2020 2012-2019 2012-2021 2017-2021 2012-2019	Diminution Stable Diminution Stable Stable	<b>Conditions intermédiaires</b>  <i>Dans presque tous les domaines examinés, la valeur par habitant des déchets produits annuellement est encore assez élevée.</i>
		Pourcentages de collecte séparée des déchets urbains	Ligurie Sardaigne Toscane Corse Provence-Alpes-Côte d'Azur	2012-2020 2012-2019 2012-2021 2017-2021 2012-2019	Augmentation Augmentation Augmentation Augmentation Augmentation	<b>Conditions positives</b>  <i>La tendance liée à la collecte sélective des déchets est en augmentation substantielle dans tous les territoires examinés, même si les objectifs de planification ne sont pas encore pleinement atteints.</i>

**AXE - 2. Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques**

**OBJECTIF THÉMATIQUE 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques**

THÈME	IMPACT	INDICATEUR	COUVERTURE TERRITORIALE	PÉRIODE	TENDANCE	SITUATION
RESSOURCES HYDRIQUES (quantité et qualité)	Effets du changement climatique sur les nutriments dans les masses d'eau de surface	Niveau de pollution exprimé par les macro descripteurs pour l'état écologique	Ligurie	2009-2019	-	<b>Conditions intermédiaires</b>  <i>L'état chimique des masses d'eau de surface pour la zone d'étude n'est pas caractérisé par des criticités étendues, à l'exception de la Toscane, où des zones assez vastes avec des masses d'eau sont observées avec un jugement de "ne pas atteindre un bon état chimique".</i>
			Sardaigne	2010-2019	Stable	
			Toscane	2016-2021	Stable	
			Corse	2009-2019	Stable	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	

DÉGRADATION HYDROGÉOLOGIQUE	Augmentation du risque d'inondation local	Nombre de crues (dans certaines zones du bassin), nombre d'inondations	Ligurie	2015	Stable	<b>Conditions négatives</b>  <i>Bien qu'aucune série de données spécifiques ne soit disponible, la fragilité du territoire du point de vue hydrogéologique est assez importante dans toutes les régions, avec une référence particulière à la Ligurie.</i>
			Sardaigne	-		
			Toscane	-	-	
			Corse	-	-	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	
		% de territoire à risque d'inondation sur le total à risque	Ligurie	2015	Stable	<b>Conditions négatives</b>  <i>Les conditions de risque découlant de l'exposition de la population et des biens au danger d'inondation sont importantes dans toutes les régions, avec une référence particulière à la Ligurie.</i>
			Sardaigne	-		
			Toscane	-	-	
			Corse	-	-	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	
CLIMAT	Altération des paramètres météorologique et climatiques locaux	Distribution des fréquences relatives des précipitations moyennes annuelle	Ligurie	2019	Diminution	<b>Conditions intermédiaires</b>  <i>En Italie, en 2019, les précipitations ont en moyenne été légèrement supérieures aux valeurs climatologiques normales. Selon l'analyse statistique des tendances de précipitation cumulée</i>
			Sardaigne	2019	Diminution	
			Toscane	2019	Diminution	
			Corse	2019	Stable	
				2014		

			Provence-Alpes-Côte d'Azur		Augmentation	<i>annuelle sur la période 1961-2019, aucune tendance statistiquement significative n'émerge. Pour la Corse, en 2019, la tendance est stable et conforme aux moyennes, tandis que pour la région PACA, on observe une augmentation de la série chronologique en 2013.</i>
		Distribution des fréquences relatives de température moyenne annuelle	Ligurie	2019	Augmentation	<b>Conditions intermédiaires</b>  <i>En Italie, la température moyenne était souvent plus élevée que prévu, avec des pics d'anomalie au cours des mois d'avril, janvier et novembre. Pour la Corse en 2019, la tendance est stable et en ligne avec les moyennes mesurées à l'échelle nationale, alors que pour la région PACA il y a une augmentation.</i>
			Sardaigne	2019	Augmentation	
			Toscane	2019	Augmentation	
			Corse	2019	Stable	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	2014	Augmentation	

OBJECTIF THÉMATIQUE 6. *Préserver et protéger l'environnement, et promouvoir une utilisation efficace des ressources*

THÈME	IMPACT	INDICATEUR	COUVERTURE TERRITORIALE	PÉRIODE	TENDANCE	SITUATION
ÉCOSYSTÈMES MARINS	Altération de l'état écologique des eaux marines, de l'état du phytoplancton, des macro algues, de la Posidonie de Méditerranée, du macrozoobenthos et du niveau trophique des eaux	État de la biomasse phyloplanctonique	Ligurie	2009-2019	Augmentation	<p><b>Conditions positives</b></p> <p><i>Pour la Ligurie, entre 2009 et 2019, la majorité des masses d'eau s'avère conforme aux objectifs fixés pour 2021.</i></p> <p><i>Au cours de la période 2016-2020 en Toscane, les données indiquent que tous les points d'étude sont de nature à être classés en état écologique élevé, à l'exception des stations de Nettuno (Costa del Serchio) et Fiume Morto (Costa Pisana), qui sont en Bon état.</i></p> <p><i>Pour la Corse au cours de la période 2009-2017, des résultats ont été obtenus indiquant le statut Excellent.</i></p>
			Sardaigne	-	-	
Toscane	2016-2020	Stable				
Corse	2009-2017	Stable				
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-				
		Indicateur M-AMBI pour le Macrozoobenthos	Ligurie	2009-2016	Stable	<p><b>Conditions positives</b></p> <p><i>La grande partie des masses d'eau en Ligurie</i></p>
			Sardaigne	2016-2018	Stable	
				2016-2019		

			Toscane	-	Stable	<p><i>est classée dans la catégorie «élevé» entre 2009 et 2016 et toutes atteignent la catégorie «bon» prévue comme objectif.</i></p> <p><i>En Toscane, entre 2016 et 2019, le calcul de l'indicateur M-AMBI indique que parmi les 18 stations surveillées sur la période, 4 sont classées dans la catégorie BONNE: Nettuno (littoral de Serchio) et Fiume Morto (littoral de Pise), Porto Santo Stefano (littoral d'Argentario) et Giglio (Archipel des Îles mineures), Toutes les stations restantes sont en état écologique ÉLEVÉ.</i></p>
			Corse	-	-	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	

		Indicateur CARLIT pour les Macrophytes	Ligurie	2009-2018	Stable	<p><b>Conditions intermédiaires</b></p> <p><i>Pour la Ligurie, de 2009 à 2018, l'indicateur CARLIT présente de très bonnes valeurs dans le ponant ligurien, avec une nette flexion dans le levant.</i></p> <p><i>En Toscane, de 2016 à 2019, le calcul de l'indicateur, indique que sur les 10 stations surveillées, 4 sont classées dans la catégorie BONNE. Antignano (littoral de Livourne), Salivoli (littoral de Piombino), Ansedonia (littoral de Burano) et Elba Sud (Archipel de l'île d'Elbe). L'état écologique de toutes les autres stations est ÉLEVÉ.</i></p>
			Sardaigne	-	-	
			Toscane	2016-2019	Stable	
			Corse	-	-	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	
		Indicateur PREI pour les Angiospermes	Ligurie	2009-2018	Stable	<p><b>Conditions positives</b></p> <p><i>En Ligurie, entre 2009 et 2018, parmi les 15</i></p>
			Sardaigne	2016-2020	Stable	



			Toscane	-	-	<i>masses d'eau évaluables avec l'indicateur PREI, 11 sont déjà conformes aux objectifs fixés pour 2021;          4 masses d'eau présentent des prairies en état « suffisant » et ne sont donc pas conformes aux attentes. En Toscane, du 2016 à 2020, sur 12 stations surveillées, 3 se situent dans la catégorie ÉLEVÉE: Porto Santo Stefano (littoral de l'Argentario), Capraia et Montecristo, toutes deux appartenant à la masse d'eau de l'Archipel des Îles mineures; les 2 stations Rosignano Lillatro (littoral de Rosignano) et Foce Albegna (littoral d'Albegna) se situent dans la catégorie SUFFISANT. Les 7 stations restantes se trouvent dans la catégorie BONNE.</i>
			Corse	-	-	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur			
		Indicateur trophique TRIX	Ligurie	2009-2018	Augmentation	<b>Conditions positives</b>
			Sardaigne	-	-	

			Toscane	2016-2020	Stable	<i>Les valeurs enregistrées sur la période 2009-2018 pour la Ligurie, de 2009 à 2019 pour la Corse et en 2013 pour la région PACA confirment la bonne qualité trophique de la mer. De manière générale, cet indicateur montre sur la période étudiée une tendance généralisée à l'amélioration. Pour la Toscane, sur la période 2016-2018, les valeurs de l'indicateur trophique indiquent une condition oligotrophique caractérisée par des taux élevés d'oxygène et une faible concentration de nutriments.</i>
			Corse	2009-2016	Augmentation	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	2013	Stable	

	Altération de l'état chimique des eaux marines en raison de la présence de substances chimiques prioritaires dans la colonne d'eau et le biota	Polluants chimiques dans l'eau	Ligurie	2009-2014	Augmentation	<b>Conditions négatives</b> <i>En Ligurie, de 2009 à 2014, 15 masses d'eau ont atteint l'objectif BON, soit 58 % du total. Différentes stations de mesure s'approchent de la valeur maximale pour le mercure.</i> <i>En Toscane, de 2016 à 2020, l'intégralité des masses d'eau n'a pas atteint l'objectif Bon au cours de la période de référence, notamment en raison de la présence de tributylétain, de benzo (a)pyrène et de mercure.</i>
			Sardaigne	-	-	
			Toscane	2016-2020	Stable	
			Corse	-	-	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	
		Polluants chimiques dans les sédiments	Ligurie	2009-2014	Augmentation	<b>Conditions négatives</b> <i>De 2009 à 2014, en Ligurie, toutes les principales familles de polluants (métaux, hydrocarbures, PCB, pesticides) s'étendent sur l'intégralité de l'arc ligurien avec des teneurs</i>
			Sardaigne	-	Stable	
			Toscane	2016-2019	-	
			Corse	-	-	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	

						supérieures aux standards et augmentent progressivement. Cette même condition critique est enregistrée en Toscane entre 2016 et 2019.
QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE	Altérations des paramètres microbiologiques des eaux de baignade en raison du rejet des effluents	Concentration d'Escherichia coli et d'Entérocoques intestinaux	Ligurie Sardaigne Toscane Corse Provence-Alpes-Côte d'Azur	- - 2016-2019 2009-2015 -	- - Augmentation Stable -	<b>Conditions négatives</b>  En Toscane, de 2016 à 2019, les cas de non-conformité (dépassement des limites réglementaires pour au moins 1 paramètre) ont connu une nette augmentation. La Sardaigne a également enregistré des dépassements des limites réglementaires dans la majorité des installations contrôlées en raison de la présence d'Escherichia coli (liée à une épuration inefficace).

### AXE - 3. Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires

OBJECTIF THÉMATIQUE 7. *Promouvoir des systèmes de transport durables et éliminer les goulets d'étranglement dans les principales infrastructures de réseau*

THÈME	IMPACT	INDICATEUR	COUVERTURE TERRITORIALE	PÉRIODE	TENDANCE	SITUATION
POLLUTION SONORE	Altérations du climat sonore local à proximité des infrastructures portuaires et des plateformes logistiques	Cartographie des niveaux généraux de bruit ambiant sur le territoire	Ligurie	-	-	<b>Conditions intermédiaires</b> <i>Les données partielles disponibles indiquent que la mesure des niveaux de bruit ambiant par cartographie couvre la majeure partie de l'extension de surface des territoires étudiés</i>
			Sardaigne	2016	-	
	Toscane	2018	-			
	Corse	2018	-			
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-			
		Sources de bruit contrôlées et pourcentage des sources pour lesquelles un dépassement des limites a été observé	Ligurie	-	-	<b>Conditions intermédiaires</b> <i>Les données concernant la Sardaigne et la Toscane indiquent une substantielle stabilité du nombre de sources contrôlées avec des zones caractérisées par un dépassement des limites réglementaires et des zones respectant lesdites limites.</i>
			Sardaigne	2017	Stable	
			Toscane	2019	Stable	
			Corse	-	-	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	

POLLUTION ATMOSPHERIQUE	Altérations de la qualité de l'air locale à proximité des infrastructures portuaires et des plateformes logistiques et émissions de gaz déstabilisant le climat	Émissions de gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFCS, PFCS, SF <sub>6</sub> )	Ligurie	1995, 1999, 2001, 2005, 2008, 2011	Diminution	<b>Conditions positives</b>  <i>Entre 1995 et 2011, une diminution généralisée des émissions régionales de gaz à effet de serre (exprimées en CO<sub>2</sub> équivalent) a été observée en Ligurie. Les données au niveau macro-régional, pour la Toscane et la Corse, indiquent globalement une stabilisation des émissions produites</i>
			Sardaigne	-	-	
			Toscane	2018	Diminution	
			Corse	2018	Stable	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	-	-	
		Émissions de monoxyde de carbone (CO)	Ligurie	1995, 1999, 2001, 2005, 2008, 2011	Diminution	<b>Conditions positives</b>  <i>À l'exception de certains spots, globalement les indicateurs pris comme référence indiquent une tendance à la baisse des émissions produites</i>
			Sardaigne	-	-	
			Toscane	-	Diminution	
			Corse	2018	Stable	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	2015-2018		
				2018		

		Émissions de particules (PM10)	Ligurie Sardaigne Toscane Corse Provence-Alpes-Côte d'Azur	1995, 1999, 2001, 2005, 2008, 2011  2011-2017 2019 2018 2018	Diminution  Diminution Stable Stable Stable	<p><b>Conditions positives</b></p> <p><i>Entre 1995 et 2011, une diminution généralisée des émissions régionales de PM10 a été observée en Ligurie. Cette même tendance est enregistrée en Sardaigne entre 2011 et 2017.</i></p> <p><i>S'agissant de la Toscane, de la Corse et de la région PACA, la tendance en 2018 indique des conditions stables en moyenne, sans variations significatives particulières.</i></p> <p><i>Globalement, des données moyennes généralement inférieures aux limites réglementaires ont été enregistrées.</i></p>
		Émissions de précurseurs d'ozone troposphérique (NOx et COVNM)	Ligurie Sardaigne Toscane	1995, 1999, 2001, 2005, 2008, 2011  2011-2017 2019	Diminution Stable Stable	<p><b>Conditions positives</b></p> <p><i>Entre 1995 et 2011, une diminution généralisée des émissions générales d'oxyde d'azote et de</i></p>

			Corse Provence-Alpes-Côte d'Azur	2018 2018	Stable Diminution	<i>COVNM est observée en Ligurie. Une tendance stable est enregistrée en Sardaigne entre 2011 et 2017. S'agissant des régions italiennes et françaises, à l'exception de situations critiques locales, des données moyennes globalement inférieures aux limites réglementaires sont enregistrées.</i>
		Émissions de substances acidifiantes (SOx, NOx, NH3)	Ligurie Sardaigne Toscane Corse Provence-Alpes-Côte d'Azur	1995, 1999, 2001, 2005, 2008, 2011 2011-2017 2019 2018 2018	Diminution Stable Stable Stable Stable	<b>Conditions positives</b> <i>Entre 1995 et 2012, une diminution généralisée des émissions régionales de substances acidifiantes est observée en Ligurie. Une tendance stable est enregistrée en Sardaigne entre 2011 et 2017. S'agissant des régions italiennes et françaises, à l'exception de situations critiques locales, des données moyennes globalement inférieures aux limites</i>



						<i>réglementaires sont enregistrées.</i>
		Nombre maximal de jours de dépassements de la limite pour la protection de la santé humaine prévu par le PM10 et valeur la plus élevée de la concentration moyenne annuelle de PM10 et PM2,5 mesurée dans toutes les unités fixes de surveillance de la qualité de l'air de fond dans les chefs-lieux de province/ville métropolitaine	Ligurie	2008-2018	Stable	<b>Conditions positives</b>  <i>Entre 2008 et 2018, une stabilité du nombre de dépassements des limites réglementaires pour le PM10 est observée en Ligurie. Cette même tendance est observée en Sardaigne entre 2011 et 2017.</i>  <i>S'agissant des régions italiennes et françaises, à l'exception de situations critiques locales, des données indiquant généralement des dépassements globalement inférieurs aux limites réglementaires sont enregistrées.</i>
			Sardaigne	2011-2017	Stable	
			Toscane	2019	Stable	
			Corse	2018	Stable	
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	2018	Diminution	
		Nombre maximal de dépassements de la limite pour la protection de la santé humaine prévu par la moyenne horaire, et valeur la plus élevée de la concentration moyenne	Ligurie	2008-2018	Stable	<b>Conditions positives</b>  <i>Entre 2008 et 2018, une stabilité du nombre de dépassements des limites réglementaires est observé en Ligurie.</i>
			Sardaigne	2011-2017	Stable	
			Toscane	2019	Diminution	
			Corse	2018	Diminution	

		annuelle de NO <sub>2</sub> mesuré dans toutes les unités fixes de surveillance de la qualité de l'air de fond dans les chefs-lieux de province/ville métropolitaine	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2018	Stable	<i>Cette même tendance est observée en Sardaigne entre 2011 et 2017. S'agissant des régions italiennes et françaises, à l'exception de situations critiques locales, des données indiquant des dépassements globalement inférieurs aux limites réglementaires sont enregistrées.</i>
--	--	--	----------------------------	------	--------	--

Comme déjà souligné lors précédents Rapports de surveillance, les indicateurs analysés permettent de noter que les contextes territoriaux dans lesquels opèrent les bénéficiaires du Programme présentent des caractéristiques environnementales et des tendances évolutives similaires, ou en tout état de cause comparables. L'analyse n'a pas mis en évidence de tendances évolutives autres que celles détectées dans les précédents rapports de surveillance environnementale du programme. Les indicateurs pris comme référence semblent révéler une amélioration globale de la qualité de l'eau dans de nombreux endroits et le déclin des substances dangereuses telles que les pesticides et les métaux lourds. Cependant, il paraît que dans l'espace maritime transfrontalier Italie-France, certaines zones avec des plans d'eau classés sont affectées par des pressions ponctuelles et / ou diffusés dans les rivières et les lacs et présentent un état ou un potentiel écologique médiocre. En ce qui concerne en particulier les emplacements spécifiques, les données disponibles identifient une concentration de traces de métaux (plomb et mercure) et une concentration moyenne élevée de polluants organiques persistants. La gestion des déchets, le transport maritime et le tourisme apparaissent toujours comme les déterminants à l'origine de menaces environnementales importantes. Certaines parties de la zone maritime ont une sensibilité environnementale moyenne très élevée au changement climatique. Les phénomènes météorologiques, amplifiés par la présence de montagnes et de la mer à courte distance, génèrent des risques comparables entre les zones françaises et italiennes concernées. Dans le contexte d'une urbanisation croissante avec le changement climatique en cours, d'importantes chaînes de montagnes et des pluies intenses se combinent pour provoquer des débordements de cours d'eau, des inondations soudaines, des ruissellements, ainsi que des phénomènes d'érosion côtière. La distribution urbaine accroît la vulnérabilité des territoires aux risques naturels et, plus spécifiquement, aux risques d'inondations. En outre, la plupart des zones préoccupantes devraient connaître des augmentations relativement importantes de la fréquence des sécheresses à moyen et long terme. Un autre profil intéressant est alors lié à l'existence de fluctuations saisonnières parfois importantes dans certains indicateurs concernant les îles (Sardaigne et Corse).

Bien qu'à partir de la lecture synthétique fournie par les tableaux précédents, aucun impact environnemental notable de nature quantitative du Programme ne soit détectable de manière à pouvoir déterminer des changements sensibles dans le cadre des indicateurs pris comme référence, d'autres contributions qualitatives ne peuvent manquer d'être soulignés, comme la mise en place de plans communs qui ont permis de faire face aux risques de manière plus articulée et transfrontalière.

Comme déjà noté dans les précédents Rapports de Surveillance Environnementale du Programme, la variété des systèmes de comptabilité environnementale et l'hétérogénéité des modes de publication des données environnementales rendent difficile la réalisation d'une analyse quantitative à une échelle détaillée ou en tout cas par comparaisons directes entre indicateurs.






## 2. Indicateurs de réalisation, résultat et impact




Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence le niveau d'avancement des indicateurs envisagés par le Plan de surveillance environnemental par rapport aux objectifs initiaux. Les valeurs actuelles (2020) et attendues (2023) sont basées sur des données de surveillance actualisées présentes sur le Système d'Information Maritime au 30 juin 2022.

L'analyse montre que dans la plupart des cas, les résultats obtenus ou autrement estimés sur la base des interventions sélectionnées dépasseront les objectifs attendus. Comme déjà souligné dans les précédents rapports de surveillance, à partir de l'analyse de l'évolution de ces indicateurs, aucun changement structurel n'a été observé de nature à remettre en cause les objectifs initialement fixés par les projets, alors que dans certains cas, le recours a été fait à une réorganisation interne / remodelage de certaines activités, à un changement des délais de livraison et la mise en œuvre des initiatives de réponse au nouveau contexte d'intervention provoqué par l'urgence sanitaire due à la Covid-19.

Dans le cas d'indicateurs ayant dépassé les objectifs attendus, un examen attentif sera en tout état de cause nécessaire dans le cadre du prochain cycle de planification 2021-2027, afin de s'assurer de la cohérence des données déclarées avec leur interprétation.

### Légende

	<i>Avancement supérieur ou égal à 100 % de l'objectif 2023</i>
	<i>Avancement supérieur à 50 % de l'objectif 2023</i>
	<i>Progrès inférieur à 50 % de l'objectif 2023</i>
	<i>Aucun progrès par rapport à l'objectif 2023</i>
	<i>Indicateur non rempli</i>

	<i>Évolution marquée par rapport à l'évaluation précédente</i>
	<i>Légère évolution par rapport à l'évaluation précédente</i>
	<i>Absence d'évolution par rapport à l'évaluation précédente</i>

Axe I						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2021	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
Indicateurs de réalisation						
3A	Nombre d'entreprises soutenues (CO01)	Entreprises	2.290	1.639	71%	▲
3A	Nombre d'entreprises subventionnées (CO02)	Entreprises	590	101	17%	▲
3A	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (CO04)	Entreprises	1.700	1.538	90%	▲
3A	Nombre de start-up soutenues (CO05)	Entreprises	515	213	41%	▲
3D	Nombre d'entreprises soutenues (CO01)	Entreprises	1.020	793	78%	◄►
3D	Nombre d'entreprises subventionnées (CO02)	Entreprises	20	11	55%	◄►
3D	Nombre de sujets (publics et privés) qui bénéficient d'un soutien (O3D1)	Entreprises	990	643	65%	▲
Indicateurs de résultat						
	-					
Indicateurs d'impact						
	-					

Axe II						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
Indicateurs de réalisation						
5A	Nombre de plans d'action communs élaborés (OC1)	Plans d'actions communs	18	9	50%	▲
5B	Nombre de systèmes communs de sécurité de la navigation et de surveillance des marchandises dangereuses (O5B1)	Systèmes communs de sécurité	20	0	0%	◀▶
5B	Nombre de plans d'action conjoints préparés (OC1)	Plans d'action conjoints	4	0	0%	◀▶
5B	Nombre d'Observateurs pour la surveillance du transport des marchandises dangereuses (O5B2)	Observateurs	1	0	0%	◀▶
5B	Nombre de Laboratoires pour améliorer la gestion des urgences (sécurité des passagers, éviter les déversements en mer) (O5B3)	Laboratoires	3	0	0%	◀▶
6C	Nombre de plans d'action communs élaborés (OC1)	Plans d'action conjoints	22	14	63%	▲
6C	Nombre d'institutions participant au réseau transfrontalier d'actifs/sites accessibles (O6C1)	Institutions	105	13	12%	▲
6C	Nombre d'institutions participant au	Institutions	8	7	88%	◀▶

Axe II						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
	réseau du patrimoine historique et naturel des îles (O6C2)					
6C	Nombre de sites naturels et culturels soutenus financièrement (O6C3)	Sites	190	47	24%	▲
6C	Nombre de ports adoptant des mesures de gestion des déchets (O6C4)	Ports	11	3	27%	◀▶
6C	Nombre de ports adoptant des mesures de gestion des eaux usées (O6C5)	Ports	12	4	33%	◀▶
Indicateurs de résultat						
5A1	Nombre d'institutions publiques adoptant des stratégies et des plans d'action communs pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologiques / inondations, érosion côtière, incendies)	Institutions publiques	80	54	67%	▲
6C1	Nombre d'actions publiques visant à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération	Actions publiques	26	20	76%	▲
Indicateurs d'impact						

Axe II						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
5A	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (CO20)	Personnes	5.588.712	5.588.712	100 %	▲
5A	Population bénéficiant des mesures de protection contre les incendies de forêt (CO21)	Personnes	65.000	0	0%	◀▶
5A	Population bénéficiant des mesures de protection contre l'érosion côtière (O5A1)	Personnes	4.100	18.270	445 %	▲
6C	Superficie des habitats bénéficiant d'un accompagnement pour atteindre un meilleur état de conservation (CO23)	Personnes	1.500.000	1.500.010	100 %	◀▶

Axe III						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
Indicateurs de réalisation						
7B	Nombre de dispositifs pour développer des outils de gestion commune des services de transport transfrontalier entre îles (O7B1)	Dispositifs	2	0	0%	◀▶
7B	Nombre de dispositifs et/ou services TIC communs adoptés pour	Dispositifs	3	1	33%	◀▶



Axe III						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
	l'interopérabilité des connexions multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération afin de se connecter aux réseaux RTE-T (O7B3)					
7C	Nombre d'outils communs STI mis en œuvre (O7C1)	Outils ITS communs	4	1	25%	◀▶
7C	Nombre d'interventions pour la réduction et la surveillance des nuisances sonores dans les ports construits (O7C2)	Interventions	8	1	13%	◀▶
7C	Nombre de plans d'actions pour la construction de stations de stockage et de ravitaillement GNL (O7C3)	Plans d'action	3	3	100 %	▲
7C	Nombre d'actions pilotes pour la construction de stations de stockage et de ravitaillement GNL (O7C4)	Actions pilotes	3	0	0%	◀▶
Indicateurs de résultat						
7C1	Nombre de ports de commerce couverts par des plans communs de réduction des nuisances sonores	Ports	9	6	66%	▲
7C2	Nombre de ports de commerce couverts par des plans communs de mise en œuvre de mesures pour	Ports	9	11	122 %	▲

Axe III						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
	une navigation maritime moins polluante					
Indicateurs d'impact						
	-					

Asse IV						
Priorité d'investissement	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Objectif 2023	Valeur 2020	%	Évolution par rapport à l'évaluation précédente
Indicateurs de réalisation						
8A	Nombre d'entreprises soutenues (CO01)	Entreprises	55	0	0%	◀▶
8A	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (CO04)	Entreprises	55	0	0%	◀▶
Indicateurs de résultat						
	-					
Indicateurs d'impact						

ANALYSE - Deuxième partie  
**ÉTUDES DE CAS LIÉES AU RÉSEAU NATURE**

**4.**  
**Analyse d'études de cas relatifs à la gestion du Réseau Nature 2000**

L'identification des études de cas relatives à la gestion du Réseau Nature a été réalisée en relation avec le Pôle thématique 5 - "Conservation, protection et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel", selon les critères établis dans le document "Le parcours de capitalisation du Programme Italie France Maritime - Notes méthodologiques" (octobre 2017) qui définissait la notion de « bonnes pratiques » en référence à des interventions caractérisées par un fort contenu innovant et/ou par un intérêt et une pertinence significatifs, avec un haut niveau de transférabilité et de reproductibilité<sup>1</sup>.

Le Réseau Nature 2000 de la zone de coopération est assez étendu, il comprend environ 500 Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS), pour une superficie totale de près de 2 826 000 hectares, dont environ 32% il est représenté par les SIC marins et les zones humides. Celles-ci se superposent à un réseau d'aires protégées nationales et régionales qui protègent l'important patrimoine de la bio région méditerranéenne, mais qui nécessitent des systèmes et des politiques de gouvernance de plus en plus adéquats et avancés pour son entretien. 13 projets font référence à ce Pôle, qui abordent principalement deux axes:

- les réseaux écologiques et de protection de l'environnement, dont les objectifs concernent les actions de protection de la nature et de la biodiversité, la surveillance et la prévention des risques environnementaux (notamment marins), la promotion des énergies renouvelables, les modèles de développement durable et une approche concertée des politiques environnementales territoriales;
- les ressources culturelles, dont les objectifs concernent la valorisation de l'identité culturelle de l'espace transfrontalier, avec un accent particulier sur les actions de valorisation du patrimoine et

---

<sup>1</sup> Dans les notes méthodologiques 2017 relatives au programme, les critères identifiés pour qualifier une mise en œuvre de bonne pratique étaient:

- Efficacité: la capacité de produire des résultats adéquats par rapport aux objectifs et aux résultats attendus;
- Pertinence: en termes de population / groupe cible concerné par les solutions et les bénéfices produits;
- Efficacité: entendue comme une relation vertueuse entre les ressources utilisées et les résultats obtenus;
- Durabilité: se référant à la capacité de maintenir et d'étendre les résultats même après la clôture du projet;
- Innovation: comme la capacité à produire de nouvelles solutions ou à interpréter des solutions créatives déjà testées, tant du point de vue des produits que des processus;
- Adéquation et cohérence: par rapport à la logique du projet tant du point de vue des problématiques traitées que de la pertinence au niveau territorial;
- Transférabilité et reproductibilité: entendues comme le potentiel de la pratique à être reproduite dans d'autres contextes pour répondre à des problèmes similaires

la valorisation de son accessibilité, associées à une démarche généralisée de cartographie des biens et ressources culturels.

Comme le montre le tableau ci-dessous, pour les besoins de cette évaluation approfondie, 5 projets relatifs au Pôle thématique 5 portant sur le patrimoine naturel ont été pris en considération.

*Liste des études de cas relatives au Pôle thématique 5 –domaine d'application: Préservation du patrimoine naturel*

Projet	Typologie	Réalisations
ALIEM	Actions de gouvernance conjointes pour une gestion intégrée	- Plan d'action conjoint pour la gestion des espèces exotiques envahissantes
GIREPAM	Actions de gouvernance conjointes pour une gestion intégrée	-Plan d'action conjoint pour la protection et la gestion des habitats et des espèces appartenant aux zones humides côtières et estuariennes, aux zones sous-marines et aux hautes côtes
IMPACT	Actions de gouvernance conjointes pour une gestion intégrée	- Plan d'action conjoint pour la protection des Aires Marines Protégées (AMP), y compris à travers des modèles technologiques
ISOS	Réseaux	- Réseau d'îles pour la protection de celles-ci autour d'objectifs communs, ainsi que pour accompagner des solutions innovantes dans la gestion des ressources naturelles, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.
RETRALAGS	Réseaux	- Modèle de gestion durable des systèmes lagunaires et lacustres et Plan d'action concerté pour améliorer l'efficacité des initiatives publiques en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine écosystémique des lacs, lagunes et étangs.

Source: Données fournies par l'Autorité De Gestion

Pour une analyse plus détaillée des projets utilisés comme référence pour cette analyse, veuillez-vous référer aux fiches suivantes.

La collecte des informations relatives à chaque projet considéré s'est faite principalement au travers d'une analyse documentaire centrée sur:

- analyse du dossier de projet approuvé en phase de sélection, consultation des rapports d'avancement du projet disponibles et collecte d'informations diffusées sur les sites internet du projet;
- analyse des données relatives à l'avancement financier et procédural du projet, en référence aux données présentes dans le système de suivi du Programme.

Chaque fiche projet a été structurée de manière à mettre en évidence: les informations personnelles et les objectifs du projet; composition du partenariat; production/résultats du projet,

avec une référence particulière aux produits ayant une plus grande importance du point de vue du sujet pris comme référence; valeur ajoutée communautaire.

**Projet ALIEM**

<i>Nom</i>	ALIEM - Action pour Limiter les risques de diffusion des espèces Introduites Envahissantes en Méditerranée
<i>Typologie</i>	Simple
<i>Appel de référence</i>	Appel I / Axe 2
<i>Budget</i>	1.842.074,78 €
<i>Date de début et de fin</i>	16/01/2017 - 15/01/2020
<i>Site Internet</i>	<a href="https://interreg-maritime.eu/it/web/aliem/progetto">https://interreg-maritime.eu/it/web/aliem/progetto</a>
<i>Partenaires</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Office de l'Environnement de la Corse</li> <li>2. Università degli Studi di Firenze</li> <li>3. Département du Var</li> <li>4. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles</li> <li>5. Provincia di Livorno, Musée d'Histoire Naturelle de la Méditerranée</li> <li>6. ARPAL</li> <li>7. Università degli Studi di Sassari</li> <li>8. Università degli Studi di Genova</li> <li>9. ARPAS</li> </ol>
<i>Objectif</i>	<p>La problématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) est encore mal circonscrite, bien qu'elle soit reconnue comme la deuxième cause de perte de biodiversité. Ces espèces ne connaissent pas de frontières et les modes de vie actuels augmentent leur risque d'introduction. Leur propagation menace des points chauds de la biodiversité méditerranéenne, des zones sensibles et, en particulier, certains sites Nature 2000 proches des zones d'introduction. Certains constituent une menace pour l'économie et la santé.</p> <p>Le projet, il est proposé à répondre à cette situation en concevant et en mettant en œuvre les outils nécessaires à une coopération indispensable, pour assurer l'efficacité des initiatives entreprises dans le domaine de la connaissance, de l'expérimentation et de la gestion. Il propose une gouvernance impliquant les partenaires institutionnels représentatifs des territoires à travers la structuration d'un observatoire transfrontalier de la faune et de la flore. Sous la forme d'une plateforme web et grâce à un plan de communication dédié, cet outil a permis d'améliorer l'action publique que chaque citoyen peut s'approprier à travers des interventions de science participative.</p>
<i>Output/Résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de la plateforme transfrontalière de collecte, d'échange et d'analyse des données sur les EEE (définition des enjeux transfrontaliers et caractéristiques de la plateforme commune; création de la plateforme; mise en place de la plateforme: tous les partenaires collectent, formatent et importent les données de leurs réseaux; publication d'un document de</li> </ul>

<i>Nom</i>	ALIEM - Action pour Limiter les risques de diffusion des espèces Introduites Envahissantes en Méditerranée
	<p>synthèse de l'inventaire des données initiales saisies par les partenaires sur la plateforme);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et animation du réseau de surveillance (identification des acteurs clés et définition de leur rôle; création d'un répertoire des sujets appartenant au réseau ALIEM; application de méthodologies communes et de règles de surveillance opérationnelles; bulletin d'information périodique du réseau; animation des rapports annuels du réseau de surveillance incluant les données de reporting des espèces sur les territoires du projet extraites du support cartographique mis à jour en temps réel);</li> <li>- Sensibilisation et éducation (animations; élaboration d'une charte de bonnes pratiques personnalisée pour les destinataires; information et formation des acteurs locaux, création de modules communs de formation pour les acteurs clés; sensibilisation du grand public et des étudiants - création d'outils d'information transfrontaliers et sensibilisation);</li> <li>- Mise en place et activation de l'observatoire transfrontalier et définition d'un plan d'action (définition de protocoles d'étude et d'intervention sur les EEE prioritaires; études et expérimentations sur les espèces prioritaires; classement transfrontalier des fiches de protocole ; élaboration d'un plan d'action transfrontalier aux frontières pour la gestion des EEE).</li> </ul>
<i>Valeur ajoutée</i>	Une convention de collaboration interinstitutionnelle, signée avant le démarrage du projet, garantit la continuité dans le temps du réseau transfrontalier et des outils développés. Il fixe le cadre des éléments communs en jeu, assure la cohérence des actions et permet un impact sur les cinq territoires régionaux.

*Principal produit notable*

***Système d'organisation et d'animation du réseau de surveillance***

Le réseau de surveillance vise à signaler rapidement les espèces exotiques sur le territoire afin de mettre en place un système de confinement et de contrôle de leur propagation. Il est composé d'individus aux compétences et aux professionnalismes différents, qui constituent les nœuds d'un système complexe dans lequel, chacun selon son rôle, collabore selon des schémas définis. La surveillance territoriale de celui-ci et l'échange d'informations en temps opportun permettent, grâce à des systèmes aussi automatisés que possible, de définir un message d'alerte spécifique en cas de signal de présence d'EEE (type d'espèce, impacts et pouvoir invasif, origine géographique de diffusion, etc.) ainsi que de mettre en œuvre rapidement les mesures de gestion appropriées. Ce réseau de connexions est géré de manière centralisée par un organe de coordination chargé d'enregistrer les informations, de les analyser et d'assurer la liaison avec les organes législatifs régionaux et nationaux. Ces derniers ont à leur tour le rôle de promulguer les lignes de gestion appropriées, d'assurer l'interface avec l'Union européenne et d'allouer les éventuelles sources de financement.

Les acteurs sont liés les uns aux autres par des relations hiérarchiques, avec des niveaux de compétence différents, qui se déclinent également selon les rôles institutionnels, conformément aux schémas définis par la législation de référence de leurs pays d'origine respectifs. La structure du réseau est composée d'un pôle central et de nœuds de premier et deuxième niveau.

**Projet GIREPAM**

<i>Nom</i>	GIREPAM - Gestion Intégrée des Réseaux Écologiques à travers les Parcs et les Aires Marines
<i>Typologie</i>	Simple
<i>Appel de référence</i>	Appel I / Axe 2
<i>Budget</i>	5.687.604,31 €
<i>Date de début et de fin</i>	01/01/2017 - 31/12/2019
<i>Site Internet</i>	<a href="https://interreg-maritime.eu/web/girepam/progetto">https://interreg-maritime.eu/web/girepam/progetto</a>
<i>Partenaires</i>	<p>1 - Regione Autonoma della Sardegna, Direzione Generale della Difesa Ambiente</p> <p>2 - Parco Nazionale dell'Asinara – Area Marina Protetta Isola dell'Asinara</p> <p>3 - Consorzio di gestione area marina protetta Tavolara punta Coda Cavallo</p> <p>4 - Fondazione IMC Centro Marino</p> <p>5 - Office de l'Environnement de la Corse</p> <p>6 - Parc Naturel Régional de Corse</p> <p>7 - Università della Corsica</p> <p>8 - Conservatoire du littoral</p> <p>9 - Parc national de Port-Cros</p> <p>10 - Conseil départemental des Alpes-Maritimes</p> <p>11 - Area Marina Protetta Secche della Meloria</p> <p>12 - Ente Parco Nazionale Arcipelago Toscano</p> <p>13 - Regione Liguria</p> <p>14 - Consorzio di Gestione Area Marina Protetta Portofino</p> <p>15 - Ente Parco Nazionale delle Cinque Terre – Area Marina Protetta delle Cinque Terre</p> <p>16 - Ente Parco Naturale Regionale di Montemarcello – Magra - Vara</p>

<i>Nom</i>	GIREPAM - Gestion Intégrée des Réseaux Écologiques à travers les Parcs et les Aires Marines
<i>Objectif</i>	<p>Le projet GIREPAM s'est intéressé aux zones marines-côtières du bassin occidental de la Méditerranée qui, bien qu'étant largement concernées par des instruments de protection nationaux et communautaires spécifiques, comprennent des écosystèmes naturels classés parmi les plus vulnérables. Ce sont des zones géographiques caractérisées par une haute valeur naturaliste dans lesquelles l'équilibre entre les usages, la protection, la conservation et la valorisation des ressources n'est pas toujours garanti. Compte tenu du haut niveau de complexité qui caractérise ces zones territoriales, le projet visait à dépasser l'approche sectorielle et locale des actions entreprises et mises en œuvre individuellement par les différents sujets responsables de la protection et de la gestion de l'espace marin-côtier, contribuant à l'échange de bonnes pratiques de gestion et partage des résultats obtenus.</p> <p>À partir d'une analyse scientifique, le projet dans son ensemble a pris en compte la valeur ajoutée que, également, en termes économiques, les espaces naturels représentent pour les territoires qui les accueillent, en soulignant de nouvelles opportunités de développement dans le domaine des green&amp;blue jobs.</p> <p>Partant de ces prémisses, l'enjeu du projet GIREPAM était d'esquisser et de mettre en œuvre une stratégie commune transfrontalière de gestion intégrée de l'environnement marin-littoral, conçue et mise en œuvre en réseau entre régions, institutions de recherche et universités, aires protégées et sites du Réseau Nature 2000.</p>
<i>Output/Résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de Gestion Intégrée: Giglio, Capraia, Giannutri, Théole-sur-mer, 5 terre, Portofino;</li> <li>- Cartographie et évaluation des services écosystémiques de 13 sites marins côtiers;</li> <li>- Workshop, séminaires et parcours d'orientation et d'alternance dédiés aux métiers green&amp;blue jobs.</li> <li>- Mise en place de 5 parcours sous-marins: Parc de Port Cros, Théoule-sur-mer, Meloria, Portofino, 5 Terre;</li> <li>- Interventions d'infrastructures légères (Universal Design) et signalisation et mise en valeur des chemins et espaces naturels (panneaux d'information, stationnement vélo, aménagement des sentiers);</li> <li>- Conception et aménagement muséographique de sites culturels, d'espaces naturels et d'accès aux parcs;</li> <li>- Document méthodologique partagé pour l'évaluation économique des services écosystémiques;</li> <li>- Modèle pédagogique et parcours d'éducation à l'environnement.</li> </ul>



<i>Nom</i>	GIREPAM - Gestion Intégrée des Réseaux Écologiques à travers les Parcs et les Aires Marines
<i>Valeur ajoutée</i>	Stratégie de gestion transfrontalière intégrée, conçue et mise en œuvre par les Régions en réseau avec les Parcs et Espaces Protégés, pour développer des solutions communes aux problèmes de gestion les plus importants de l'espace de coopération: exploitation excessive des ressources, pollution, fréquence, conflits sociaux etc. L'objectif était d'améliorer la gouvernance et la gestion des espaces maritimes côtiers par les acteurs en charge de la protection du patrimoine naturel, dans le cadre d'une approche globale dépassant une vision territoriale limitée et prenant en compte les perspectives européennes de développement de l'économie green&blue.

*Principal produit notable*

***Lignes directrices pour l'élaboration de dispositifs d'aménagement expérimentaux intégrant des politiques d'aménagement et des mesures de conservation relatives aux sites du réseau Nature 2000***

Les Lignes directrices représentaient un résultat attendu, visant à définir un modèle d'outil de planification intégrée pour les zones naturelles protégées dans la zone côtière. Ces zones sont souvent réglementées par des niveaux de protection qui découlent de réglementations sectorielles différentes et qui se chevauchent. La présence de différents régimes de protection qui insistent sur une même zone implique qu'un même site doit être doté de plusieurs outils de gestion afin de se conformer aux différentes obligations réglementaires, posant des problèmes liés à la fragmentation de l'information et à la mise en place difficile d'outils au niveau local. Diverses études ont mis en évidence comment le concept d'intégration entre les outils de réglementation, de planification et de gestion joue également un rôle clé dans la planification et la gestion des zones côtières. En effet, les zones côtières sont fréquemment caractérisées par des activités et des problèmes qui transcendent les frontières nationales. Les approches basées sur la gestion intégrée des zones côtières sont une condition préalable à l'utilisation correcte des ressources, à l'atténuation des conflits et à la protection des écosystèmes.

Ce qui a été proposé par les Lignes directrices représente donc un modèle de planification novateur visant à une plus grande efficacité et efficacité dans la gestion des actifs environnementaux. En particulier, les Lignes directrices ont été divisées en six chapitres: 1. «Introduction», où le projet GIREPAM et les principes qui inspirent le document sont présentés; 2. "La gestion des aires protégées", où le cadre réglementaire au niveau européen, national (Italie et France) et régional (Sardaigne, Ligurie, Toscane, Région Sud, Corse) est décrit et les aspects problématiques de la mise en œuvre d'une approche intégrée à la planification des aires protégées dans les zones marines et côtières; 3. "Zones et projets pilotes", où sont présentés des parcours expérimentaux, non encore approuvés, comme dans le cas de la Sardaigne, ou déjà en vigueur, comme dans le cas de la Ligurie; 4. «Les Lignes directrices», qui rendent compte des différentes phases se référant au processus d'élaboration de dispositifs d'aménagement intégrant des politiques d'aménagement et des mesures de conservation relatives aux sites Nature 2000; 5. «Pièces jointes» concernant le modèle de questionnaire cognitif administré à tous les partenaires du projet et l'hypothèse d'une fiche d'analyse

<i>Nom</i>	GIREPAM - Gestion Intégrée des Réseaux Écologiques à travers les Parcs et les Aires Marines
	environnementale; 6. "Annexe" sur le dépôt des bonnes pratiques relatives à l'intégration des politiques du plan et des mesures de conservation visées aux Sites du Réseau Nature 2000.

**Projet IMPACT**

<i>Nom</i>	IMPACT - Impact du Port sur les aires marines protégées: Actions Coopératives Transfrontalières
<i>Typologie</i>	Simple
<i>Appel de référence</i>	Appel I / Axe 2
<i>Budget</i>	1.932.234,84 €
<i>Date de début et de fin</i>	01/03/2017 - 29/02/2020
<i>Site Internet</i>	<a href="https://interreg-maritime.eu/it/web/impact/progetto">https://interreg-maritime.eu/it/web/impact/progetto</a>
<i>Partenaires</i>	<p>1 - Istituto di Scienze Marine - Consiglio Nazionale delle Ricerche</p> <p>2 - Centro Interuniversitario di Biologia Marina ed ecologia applicata G. Bacci</p> <p>3 - Consorzio Laboratorio di Monitoraggio e Modellistica Ambientale</p> <p>4 - Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer</p> <p>5 - Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA)</p> <p>6 - Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques - Centre National de la Recherche Scientifique</p> <p>7 - Regione Toscana</p> <p>8 - Université de Toulon</p>
<i>Objectif</i>	<p>IMPACT a relevé le défi de gérer les aires marines protégées (AMP) à proximité des zones portuaires. L'objectif était de définir des plans de gestion durable transfrontaliers pour une protection efficace des AMP en harmonie avec les besoins de développement des ports. IMPACT a construit un système d'information géographique dédié, disponible sur le web, dont les informations ont été organisées en base de données portant sur: - le transport des courants marins entre les ports et les AMP, à partir des mesures océanographiques des radars côtiers et des bouées dérivantes; - les propriétés de rétention écologique des AMP, obtenues à l'aide d'enquêtes écologiques et de modèles numériques; - des distributions de contaminants, basées sur des données historiques et des mesures dédiées.</p>
<i>Output/Résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lignes directrices en appui au plan d'action transfrontalier de protection des AMP, contenant des informations utiles pour la protection des AMP à travers:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- leur dimensionnement correct en fonction des taux de rétention écologique et des indices d'auto-persistance; - un suivi optimal des contaminants; - l'utilisation d'ensembles de données géo-spatiales de WEB-GIS visant à la prévision et à l'atténuation des risques;</li> </ul> </li> <li>- Mise en place d'un Réseau radar côtier transfrontalier, avec mesure conséquente des courants marins de surface et de la dispersion marine;</li> </ul>

<i>Nom</i>	IMPACT - Impact du Port sur les aires marines protégées: Actions Coopératives Transfrontalières
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations et surveillance écologiques, avec évaluation de la vulnérabilité des populations de crabes coureurs et de gorgones;</li> <li>- Surveillance des contaminants chimiques, avec agrégation des données historiques des contaminants chimiques et exécution de nouvelles campagnes de surveillance des contaminants.</li> </ul>
<i>Valeur ajoutée</i>	Approche basée sur un plan de modélisation et de surveillance innovant qui capitalise et étend le réseau existant d'infrastructures transfrontalières construites dans les projets MOMAR et SICOMAR, également financés par le Programme. La plateforme WEB-GIS est l'outil unitaire interopérable de gestion des AMP par les organismes en charge et par les institutions chargées de l'aménagement des espaces maritimes en application de la Directive 2014/89/UE.
<i>Principal produit notable</i>	

#### **Projet Plateforme WEB-GIS**

Les résultats collectés par le projet IMPACT ont permis la création d'un WEB-SIG ouvert et interopérable. Comme on le sait, le WEB-GIS (Web Geographical Information System) est un système d'information géographique qui permet l'importation et l'affichage d'informations et de données collectées sur le terrain, associées à leur position géographique, et leur analyse ultérieure pour en extraire des informations complémentaires. Le WEB-GIS IMPACT est une plateforme informatique consultable gratuitement via internet et conçue pour restituer de manière interactive différents types de cartes relatives aux données acquises ou calculées par les chercheurs dans le cadre des activités du projet. Les cartes couvrent à la fois l'état de la mer et certains indices utiles à la planification des activités maritimes, avec une référence particulière aux interactions entre les AMP et les ports voisins. Les autorités qui gèrent à la fois les ports et les AMP pourront l'utiliser pour prévoir les impacts possibles et planifier les interventions d'atténuation les plus efficaces en cas d'accidents maritimes.





**Interreg**



UNION EUROPEENNE  
UNIONE EUROPEA

**MARITTIMO-IT FR-MARITIME**

Fonds européen de développement régional  
Fondo Europeo di Sviluppo Regionale

**Projet ISOS**

<i>Nom</i>	ISOS - ISOLE Sostenibili: Réseau d'îles pour le développement durable et la préservation des patrimoines
<i>Typologie</i>	Simple
<i>Appel de référence</i>	Appel I / Axe 2
<i>Budget</i>	1.495.157,44 €
<i>Date de début et de fin</i>	01/03/2017 - 28/02/2019
<i>Site Internet</i>	<a href="https://interreg-maritime.eu/it/web/isos/progetto">https://interreg-maritime.eu/it/web/isos/progetto</a>
<i>Partenaires</i>	1 - Département du Var 2 - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres 3 - Parc National de Port-Cros 4 - Ville de Cannes 5 - Office de l'Environnement de la Corse 6 - Provincia della Spezia 7 - Parc National de l'Archipel Toscan 8 - Regione Autonoma della Sardegna
<i>Objectif</i>	<p>Les petites îles de la zone maritime sont des territoires qui possèdent des patrimoines culturels et naturels uniques, mais ce sont aussi des territoires fragiles par rapport aux enjeux imposés par un tourisme majoritairement balnéaire. Ces territoires insulaires, aux fortes variations de population en fonction des saisons, connaissent des problèmes communs de dégradation de leur patrimoine, de gestion des déchets ou d'approvisionnement énergétique non adaptés à la qualité environnementale des lieux.</p> <p>Les îles faisant partie du partenariat - île de Lérins, îles d'Hyères, îles Lavezzi, îles Capraia, îles Tavolara et Asinara, îles Palmaria - ont ainsi adopté une démarche commune «île durable»: - création d'un réseau d'îles françaises et italiennes engagées pour la préservation du patrimoine naturel et culturel de l'île; - mettre en œuvre, avec les opérateurs locaux, des actions pilotes concrètes pour une meilleure gestion des ressources naturelles et la valorisation du patrimoine insulaire.</p>
<i>Output/Résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et animation d'un réseau d'îles durables avec des workshop techniques sur les thèmes suivants: énergie et pollution lumineuse; approche intégrée à impact zéro et patrimoine agricole; la protection et la mise en valeur du patrimoine; la gestion des déchets;</li> <li>- Capitalisation des expériences et recueil des bonnes pratiques;</li> <li>- Création d'un Réseau des «Îles Durables», avec la signature d'une «Charte des Îles Durables» et la promotion d'une certification spécifique;</li> <li>- Collecte de fiches, de documents techniques et mise en place d'actions pilotes pour l'énergie, les déchets, la conservation du patrimoine naturel et la gestion des ressources, la valorisation du patrimoine et plus particulièrement du paysage insulaire.</li> </ul>

<i>Nom</i>	ISOS - ISOLE Sostenibili: Réseau d'îles pour le développement durable et la préservation des patrimoines
<i>Valeur ajoutée</i>	Création d'un réseau d'îles pilotes françaises et italiennes engagées dans la préservation durable de leurs richesses. Les échanges d'expériences favorisés par le projet ont réuni différents acteurs impliqués dans la protection des îles autour d'objectifs communs, les orientant vers des solutions innovantes dans le domaine de la gestion des ressources (eau, énergie, déchets), de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel (paysages et biodiversité) et culturelles (matérielles et autres).

*Principal produit notable*

***Livre blanc pour la gestion durable des petites îles méditerranéennes***

Le Livre Blanc «Vers une île à impact zéro» vise à contribuer à une meilleure identification des besoins des petites îles en matière d'environnement (déchets, eau et assainissement, énergie et pollution lumineuse) ainsi que des contraintes (techniques, réglementaires, financiers, etc.) auxquels ils doivent se confronter dans leur recherche de solutions. Le projet ISOS vise ainsi à contribuer au souhait exprimé par le Parlement Européen, et soutenu par la Commission des Îles de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe), qui, dans sa déclaration de Corfou de mars 2019, "(...) demande à la Commission Européenne de présenter un Livre blanc sur le développement des îles, basé sur les meilleures pratiques existantes et associant les gouvernements publics insulaires». Il s'adresse donc à de multiples catégories de lecteurs, dont chacun, dans son domaine, joue un rôle important dans l'amélioration de l'environnement, du développement durable et du patrimoine des petites îles: - Décideurs politiques européens et nationaux; - les prêteurs; - chercheurs, entreprises et start-up innovants; - les acteurs locaux de ces îles.

La démarche proposée constitue une démarche d'amélioration du développement durable du territoire et chaque île candidate doit respecter une série d'étapes, à savoir:

- Mettre en place une gouvernance partagée et structurée autour d'un Comité insulaire;
- Réaliser collectivement un diagnostic territorial de l'île sur la base de la méthodologie développée par l'association SMILO (Small Island Organization);
- Élaborer et approuver collectivement le plan stratégique de l'île;
- Sur la base de ce plan stratégique, mettre en œuvre les initiatives qui lui permettent d'atteindre ces objectifs prioritaires afin d'améliorer la durabilité et d'obtenir le label "Île Durable".

**Projet RETRALAGS**

<i>Nom</i>	RETRALAGS - Réseau TRANSfrontalier de LAGunes, lacs et étangs
<i>Typologie</i>	Simple
<i>Appel de référence</i>	Appel I / Axe 2
<i>Budget</i>	2.689.344,11 €
<i>Date de début et de fin</i>	15/01/2017 - 14/01/2020
<i>Site Internet</i>	<a href="https://interreg-maritime.eu/it/web/retralags/progetto">https://interreg-maritime.eu/it/web/retralags/progetto</a>
<i>Partenaires</i>	1 - Comune di Alghero 2 - Comune di Massarosa 3 - Comune di Orbetello 4 - Centro Italiano Ricerca e studi per la pesca-uff. territoriale Toscana 5 - Provincia di Lucca 6 - Collectivité de Corse (Ex- Département de la Haute-Corse) 7 - IFREMER 8 - Département du Var
<i>Objectif</i>	<p>Le projet a relevé le défi que représente le développement de modèles innovants de gouvernance intégrée des sites naturels et culturels de l'espace de coopération, créant un système transfrontalier de gestion durable pour améliorer l'efficacité des initiatives publiques en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine écho systémique des lacs, lagunes et étangs. À cet égard, un plan d'action commun a été créé pour la gestion intégrée et la valorisation écosystémique du réseau transfrontalier de lagunes, lacs et étangs, et des itinéraires associés, qui a été mis en œuvre avec des actions pilotes d'expérimentation et de capitalisation.</p>
<i>Output/Résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activation d'un réseau transfrontalier d'acteurs publics pour la gestion intégrée des systèmes lagunaires et lacustres environnementaux, paysagers et culturels, visant à mettre en œuvre des plans d'action pour la requalification naturelle et la valorisation environnementale de ces espaces, et à améliorer les processus de développement durable et utilisation des lacs, lagunes et étangs;</li> <li>- Mise en œuvre d'un plan d'action commun au niveau d'un espace de coopération transfrontalière pour améliorer l'efficacité de la gestion publique des écosystèmes lagunaires et lacustres, favorisant la réduction des pollutions et la protection des ressources naturelles, également grâce à la création d'un véritable responsabilité et identité commune.</li> <li>- Valorisation économique des systèmes lagunaires et lacustres, à travers la coordination des politiques économiques, environnementales, d'urbanisme et d'aménagement des zones humides lagunaires et lacustres des littoraux transfrontaliers;</li> <li>- Mise en œuvre d'actions pilotes (investissements; analyses et études; interventions d'animation et de participation) pour l'atteinte d'objectifs locaux et transfrontaliers.</li> </ul>

<i>Nom</i>	RETRALAGS - Réseau TRAnsfrontalier de LAGunes, lacs et étangs
<i>Valeur ajoutée</i>	<p>Mise en œuvre du parcours participatif au niveau territorial à travers l'activation de tables pour les systèmes lacustres et lagunaires non encore équipés de «plans de gestion» (Calich, Orbetello et Massaciucoli): l'activité impliquait la stipulation d'un protocole d'accord dans lequel définit la volonté des sujets actifs dans le bassin lagunaire pour démarrer le processus de construction du Contrat Lagune et / ou Étang.</p> <p>Définition du «Manifeste du réseau transfrontalier des systèmes lagunaires et lacustres» défini sur la base des informations contenues dans les protocoles d'accord et dans les analyses sur l'état de l'art au niveau territorial.</p>

*Principal produit notable*

***Manifeste du réseau transfrontalier des systèmes lagunaires et lacustres***

Le Manifeste a stimulé l'attention des partenaires sur la nécessité de renforcer l'expérimentation de nouveaux outils et méthodes de travail visant à garantir la comparaison et la participation la plus large des citoyens et des acteurs locaux, activement impliqués dans la planification partagée des politiques de gestion des ressources en eau, dans le cadre d'une conception intégrée couvrant la vaste zone des bassins hydrographiques concernés: Lagune de Calich, Lago di Massaciucoli, Lagune d'Orbetello, Étang de Biguglia, Anciennes salines de Pesquier et Étang de Villepey. Dans l'expérimentation pratique de nouveaux outils et méthodologies de travail, l'attention des partenaires s'est concentrée sur les Contrats de Lac, Lagune et étang (CdLLS), constituant une modalité de gouvernance des processus de développement à l'échelle du bassin versant, basée sur l'interaction entre administrations publiques et acteurs locaux, et sur la coordination des interventions/actions pour la protection de l'environnement et la valorisation du territoire et de ses ressources en eau. Le processus constitutif du CdLLS naît de la concertation entre tous les acteurs publics et privés impliqués dans la gestion intégrée du bassin, unis par le partage d'une voie orientée vers la définition de projets intégrés de requalification environnementale.

Avec le Manifeste, les partenaires s'engagent à relever le défi qui émerge du développement de modèles innovants de gouvernance intégrée des sites naturels et culturels de l'espace de coopération, partageant l'objectif final de créer un système transfrontalier de gestion durable pour améliorer l'efficacité d'initiatives publiques pour soutenir la protection et la valorisation du patrimoine écosystémique des lacs, lagunes et étangs.



## CONCLUSIONS

Les analyses réalisées dans le cadre de ce Rapport de surveillance ont permis d'illustrer l'apport du Programme de Coopération Maritime Italie-France 2014-2020 en matière de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel relatif, notamment, au Réseau Nature 2000. En particulier, les projets de:

- Réseaux de protection écologique et environnementale pour la protection de la nature et de la biodiversité;
- Modèles de développement durable;
- Approche conjointe des politiques environnementales régionales;
- Valorisation de l'identité culturelle de l'espace transfrontalier, avec un accent particulier sur les activités de valorisation du patrimoine et l'amélioration de son accessibilité;
- Cartographie des biens et ressources culturels.

Comme déjà noté dans les précédents Rapports de Surveillance Environnemental du Programme, la mise à jour de l'analyse de contexte a confirmé la difficulté de construire une analyse quantitative homogène, même si des caractéristiques environnementales et des tendances évolutives similaires entre elles peuvent être trouvées. La gestion des déchets, le transport maritime et le tourisme apparaissent encore comme les déterminants à l'origine de menaces environnementales importantes. La répartition urbaine accroît la vulnérabilité des territoires aux risques naturels et, plus spécifiquement, au risque hydrogéologique.

Une fois de plus, il est possible de confirmer la trajectoire positive de mise en œuvre du Programme, qui continue de suivre ce qui était substantiellement prévu, également en termes de contenu environnemental, tant en termes d'allocation des ressources observées entre les Axes qu'au niveau stratégique.

Le niveau d'avancement des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact environnemental pris en considération par rapport aux objectifs initiaux apparaît bon.

L'analyse de quelques études de cas relatives à des projets axés sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel a mis en évidence la mise en œuvre d'expériences de gouvernance transfrontalière efficaces, en relation avec:

- Création de plateformes et de réseaux transfrontaliers de collecte, d'échange et d'analyse de données relatives au patrimoine naturel;
- Création de réseaux d'action permanents pour la préservation du patrimoine naturel et culturel;

- Plans d'action, lignes directrices et interventions intégrées pour améliorer l'efficacité des initiatives publiques en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine écosystémique.

Cependant, il convient de noter que l'ensemble des projets financés dans ce domaine apparaît limité en termes de taille globale par rapport à l'ensemble des projets financés.

Bien que le niveau de définition des interventions des projets financés par le Programme ne permette pas de fournir une évaluation quantitative en ce sens, faute de collecte de données quantitatives spécifiques sur les résultats obtenus par les différents projets financés, les projets simples considérés sont présentés comme un outil efficace et flexible pour le transfert de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'actions pilotes susceptibles d'avoir un impact direct sur les problèmes de la zone de référence.

Comme cela a été noté dans les précédents Rapports de surveillance concernant d'autres questions, la principale valeur ajoutée transfrontalière détectable à partir de l'analyse des études de cas consiste en l'échange de bonnes pratiques à l'échelle transfrontalière: les projets examinés soulignent à quel point la participation dans les projets du Programme Maritime permettent de développer la mise en réseau transfrontalière également sur les questions de conservation, de protection et de développement du patrimoine naturel.

En particulier, la valeur ajoutée transfrontalière issue des études de cas se traduit par le développement de solutions communes qui se concrétisent: i. dans la promotion d'une bonne gouvernance susceptible de permettre le développement plus aisé de synergies avec d'autres projets, ii. à faire face aux menaces environnementales communes à l'espace de coopération en renforçant la capacité d'action de l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, iii. dans la réalisation des objectifs communautaires.